



Numéro de l'acte	2017-108-DGSMW
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

### QUESTION N°2017-108

**TOURISME** : Délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation de la base fluviale d'Arques - Compte rendu technique et financier - Année 2016

**RAPPORTEUR** : Madame Corinne BOCQUILLON

---

Par délibération en date du 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques a confié à la Société Lyonnaise des Eaux l'exploitation et la commercialisation de la base fluviale et ceci dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

La Société Lyonnaise des Eaux opère désormais sous le nom de SUEZ EAU France, depuis 2015.

Comme l'impose la réglementation, (l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales – Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le compte rendu technique annuel portant sur l'exploitation comportera au moins les informations suivantes :

- récapitulatif des périodes d'ouverture assurées au cours de l'exercice,
- nombre de locations effectuées et le taux d'occupation afférent, les caractéristiques des usagers (origine géographique notamment, durée du séjour...)
- les effectifs du service d'exploitation, avec la liste nominative des agents du service délégué leurs qualifications et leur répartition,
- évolution générale de l'état des installations,
- principales opérations d'entretien et de surveillance, ainsi qu'un état du suivi de toutes les opérations de maintenance réalisées sur le site,
- journal des incidents et des interventions,
- rapport des organismes de contrôle réglementaire,
- travaux à envisager par le délégant.

Quant au compte rendu financier, il devra réaliser le détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice.

A) Exposé du compte rendu technique

Le compte rendu fait notamment ressortir que durant l'année 2016, la base fluviale d'Arques a accueilli 109 bateaux visiteurs et 20 bateaux en moyenne avec convention de 1 à 12 mois, de 7 nationalités, ce qui correspond à un taux d'occupation de 43 %.

On observe entre 2015 et 2016 une baisse notamment des bateaux visiteurs (131 en 2015) que l'on peut expliquer probablement par les travaux de réhabilitation d'écluses réalisés par VNF et mettant en chômage plusieurs ouvrages lors de la période estivale.

B) Exposé du compte rendu financier

Le compte rendu financier reprend l'actif et le passif, le détail du compte de résultats (produits et charges d'exploitation), duquel il ressort un total de 26 478 € pour les produits 2016 et un total de 40 082 € pour les charges. Il en résulte un déficit de 13 604 € pour l'année 2016. *Le rapport est disponible au sein du service des ressources humaines.*

Considérant les éléments ci-dessus,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

**Affiché le 29 septembre 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS  
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.**